



Paix et sécurité

Trois axes défendus par Faure Gnassingbé pour une approche intégrée

Quelques jours après la clôture du Lomé Peace and Security Forum (LPSF), consacré au dialogue et à la coopération régionale face aux défis sécuritaires, le président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, a pris part à un nouveau sommet dédié à la même thématique, organisé à Rome, en Italie.



PAGE 3

ECONOMIE



Coopération / Togo-Banque mondiale

Plus de 900 milliards FCFA annoncés pour les projets agricoles et énergétiques

À Washington, au carrefour des projets de développement initiés par le gouvernement, la voix du Togo s'est élevée avec détermination. Autour de la table, Sandra Johnson a porté l'ambition de faire du Togo ...

PAGE 5

SOCIAL



Responsabilité sociétale des entreprises

Lomé accueille la première édition du MIRDA-MiaBôh RSE Days

Pour un avenir durable fait d'espérance et de conviction, le MIRDA-MiaBôh RSE Days s'ouvre comme un pacte collectif. Il a été officiellement lancé, ce 14 octobre à Lomé, en présence des autorités, chefs traditionnels, entrepreneurs et étudiants.

PAGE 12



Décentralisation

Des ministres-maires qui redessinent la gouvernance locale au Togo

Une nouvelle ère de gouvernance s'ouvre au Togo. Des figures familières du pouvoir central descendent désormais dans l'arène locale, à la rencontre des réalités du terrain. De Kpélé à Agoè-Nyivé, de Dankpen au Golfe, une même scène se répète : des ministres, anciens députés ou hauts fonctionnaires endossent l'écharpe ...

PAGE 12

DERNIERES HEURES

IPDCP - CNDH : un front commun pour protéger la vie privée à l'ère du numérique

À Lomé, ce 15 octobre, deux institutions ont uni leurs voix pour défendre une liberté invisible mais essentielle : celle de nos données personnelles.

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) ont tenu une rencontre de partage d'expérience pour renforcer la protection des citoyens face aux défis du numérique.

Cette initiative marque, selon les organisateurs, une première étape vers une action coordonnée et durable en faveur de la vie privée et des libertés individuelles ».

Le président de la CNDH, Kwao Ohini Sanvee, a souligné que « garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles, c'est avant tout protéger la dignité et les libertés fondamentales ».

Son homologue de l'IPDCP, Bédiani Béléi, a insisté sur la nécessité d'une coopération étroite pour assurer le respect des droits humains tout en garantissant un traitement responsable des données.

Le mois dernier, l'IPDCP menait déjà une campagne nationale de sensibilisation. Une continuité logique dans un monde où la protection numérique devient un droit aussi vital que la liberté d'expression.



Sécurisé. Rapide.
Toujours avec vous.
Votre partenaire de confiance en Mobile Money



Téléchargez la Super App Mixx Togo

ou tapez

*145#



IB Bank Togo
Banque internationale

Mixx

By yas



SOMMAIRE

Coopération / Togo-Banque mondiale
Plus de 900 milliards FCFA annoncés pour les projets agricoles et énergétiques



P 5

BlueInvest Africa 2025
L'économie bleue au cœur du développement togolais



P 5

Responsabilité sociétale des entreprises
Lomé accueille la première édition du MIRDA-MiaBôh RSE Days



P 12

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

«C'est une véritable mini entreprise que je suis parvenue à mettre en place»

Pour le compte de ce premier numéro de la semaine de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", c'est Atakpamé dans la région des plateaux qui est mise sous les feux de la rampe pour partager les témoignages de Madame Fenou Akouvi Pauline. Cette cinquantenaire après avoir obtenu successivement les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (Apsef) est aujourd'hui bénéficiaire du Produit d'Accompagnement Spécial (PAS APSEF) d'un montant de 100.000 FCFA. Découvrons comment notre heureuse bénéficiaire met à profit le crédit qu'elle a reçu auprès de Coopec ILEMA, une Institution de microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux...



Mme Fenou Pauline

C'est aux abords du grand marché de la ville aux sept collines que notre interlocutrice, dame Akouvi Pauline est installée depuis de nombreuses années pour exercer une activité génératrice de revenus. «Je me rappelle que c'est grâce au soutien du FNFI, notamment son produit

générique APSEF que j'ai commencé depuis quelques années mon AGR. A l'époque, je vendais des petites racines traditionnelles médicinales et quelques bricoles. Ce début d'activité m'a permis de regagner

confiance en moi car elle me permettait de dégager des revenus et de renforcer par conséquent mes revenus journaliers. » Comme des milliers d'autres bénéficiaires répartis sur

l'ensemble du territoire, Akouvi a su mettre à contribution tous les premiers crédits reçus, et aujourd'hui, elle peut non seulement mesurer l'impact de ses différents crédits sur son quotidien, mais

également les nombreuses opportunités actuelles. «Après avoir bouclé tous mes crédits APSEF, et vu que j'avais l'intention de consolider mes activités, mon agent de crédit a porté à mon attention la possibilité pour moi si j'en éprouve le besoin et si j'en formule la demande d'obtenir un Produit d'Accompagnement Spécial sensé me permettre de passer à échelle mon activité. Je suis allé de ce pas davantage aux nouvelles et j'ai réuni toutes les conditions requises. Aujourd'hui, j'ai donc obtenu le PAS APSEF d'un montant de 100.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir renforcer mon activité avec la vente de plateaux d'œufs, de biscuits, d'épices...Bref comme vous le voyez, c'est une véritable mini entreprise que je suis parvenu à mettre en place grâce à ma persévérance et à mon sens du travail bien fait. Aujourd'hui, je ne peux que remercier le FNFI et ses différents partenaires pour cette capacité nouvelle dont nous bénéficions pour pouvoir prendre nos destins en mains à travers les revenus que nous dégageons quotidiennement. »

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG.LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Paix et sécurité

Trois axes défendus par Faure Gnassingbé pour une approche intégrée

Quelques jours après la clôture du Lomé Peace and Security Forum (LPSF), consacré au dialogue et à la coopération régionale face aux défis sécuritaires, le président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, a pris part à un nouveau sommet dédié à la même thématique, organisé à Rome, en Italie.

Le chef du gouvernement togolais a reçu une invitation conjointe du roi Abdallah II de Jordanie et de la présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni. Ces deux initiatives ont pour point de convergence la même dynamique de concertation internationale et de diplomatie préventive visant à bâtir une paix durable par la coopération, la confiance et la coordination entre États. La rencontre de Rome se tient dans le cadre du processus d'Aqaba. Le processus d'Aqaba a progressivement étendu son champ d'action vers l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, régions particulièrement exposées à la montée du terrorisme. Le Togo figure parmi les partenaires associés à ces réflexions, notamment dans la recherche de

synergies régionales contre l'extrémisme violent et pour la sécurité des frontières. Cette orientation rejoint les initiatives menées au sein de l'Initiative d'Accra, cadre auquel le Togo contribue activement pour la prévention des menaces transfrontalières et le renforcement de la coopération sécuritaire régionale. Sous la conduite du président du Conseil Faure Gnassingbé, le Togo s'inscrit pleinement dans cette logique de sécurité concertée et de diplomatie préventive. Depuis plusieurs années, le président du Conseil togolais défend une approche intégrée de la paix articulée autour de trois axes : prévenir plutôt que subir, par le développement local et l'inclusion sociale ; agir collectivement, à travers des initiatives régionales comme l'Initiative d'Accra ou la Force multinationale conjointe ; dialoguer durablement, en faisant de Lomé un espace d'écoute, de médiation et de coopération. Cette vision trouve un écho particulier dans le Lomé



Faure Gnassingbé (au milieu), le roi Abdallah II (à droite) et Giorgia Méloni (à gauche)/Image : présidence du Conseil togolais

Peace and Security Forum, désormais reconnu comme un rendez-vous stratégique du continent. Comme le processus d'Aqaba, le forum de Lomé repose sur la conviction que la paix durable ne se décrète pas : elle se construit, dans la synergie des États, des peuples et des institutions. Lancé en 2015 à Aqaba en Jordanie, à l'initiative du roi Abdallah II, le processus d'Aqaba est une plateforme internationale de coopération sécuritaire et de partage d'expériences entre États confrontés aux menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent. Son ambition est claire : favoriser

une réponse coordonnée, pragmatique et inclusive face à ces défis transnationaux, en réunissant dirigeants politiques, responsables militaires, experts du renseignement, acteurs civils et, parfois, représentants du secteur privé et des plateformes numériques. Objectifs et philosophie du processus d'Aqaba Le processus d'Aqaba repose sur un esprit de coopération, de prévention et de pragmatisme, loin des grands forums formels. Ses principaux objectifs sont de : renforcer la coopération opérationnelle entre les pays engagés dans la lutte contre le terrorisme ; partager

les bonnes pratiques en matière de prévention de la radicalisation et de sécurisation des frontières ; promouvoir la résilience communautaire, notamment par l'éducation, la communication et la cohésion sociale ; anticiper les nouvelles menaces, qu'elles soient numériques, idéologiques ou transfrontalières.

Depuis 2015, le processus d'Aqaba s'est décliné à travers une série de réunions internationales, organisées non seulement en Jordanie, mais aussi dans des capitales partenaires telles que Washington, Abuja, Tbilissi, Singapour ou La Haye. Ces rencontres ont permis d'instaurer un cadre de coordination informel mais influent, promouvant une vision d'un Islam modéré, tolérant et résistant à la manipulation idéologique.

La Jordanie y joue un rôle de passerelle entre le monde arabe, l'Afrique et l'Occident, et comme carrefour du renseignement régional.

Edem Dadzie

Lutte contre l'insécurité

« La bataille se joue d'abord sur le champ de l'information »

Durant la conférence du processus d'Aqaba à Rome, le président du Conseil Faure Gnassingbé a fait une importante intervention.

À l'entame de son propos, Faure Gnassingbé a présenté la situation de la crise sécuritaire qui s'aggrave rapidement avec l'expansion du terrorisme des foyers sahéliens vers les pays côtiers, suivie de la reconfiguration des réseaux criminels jusqu'aux routes maritimes du Golfe de Guinée. À cela s'ajoute la cybermenace croissante, où la propagande et le recrutement s'intensifient dans le numérique. Au regard de cette situation, une vérité désormais incontournable jaillit. Car selon lui, ce qui fragilise l'Afrique de l'Ouest aujourd'hui affectera la stabilité internationale demain. Pour le président du Conseil, la sécurité de l'Afrique de l'Ouest n'est plus une question strictement régionale. La menace terroriste, les réseaux criminels transnationaux et la montée en puissance des flux migratoires font aujourd'hui de cette crise un enjeu mondial.

« La sécurité de l'Afrique de l'ouest n'est plus un dossier strictement régional : elle croise nos souverainetés, nos économies, nos sociétés. Ce combat, nous devons nécessairement le mener ensemble, parce que les groupes armés ne s'arrêtent pas aux frontières, les trafics alimentent des réseaux globaux et la déstabilisation nourrit la migration », a précisé le président du Conseil. Il a également insisté sur l'un des principaux défis, notamment le manque de moyens adaptés à l'échelle de la menace : moyens humains, technologiques et logistiques. Le président Faure Gnassingbé a dénoncé les contraintes financières actuelles qui obligent les États en première ligne à s'endetter pour assurer leur sécurité, appelant à une reconnaissance budgétaire des dépenses sécuritaires comme de véritables investissements, à l'instar des infrastructures ou de l'éducation. L'une des convictions du président du Conseil porte sur la nature même du combat à mener. Pour Faure

Gnassingbé, la guerre contre l'extrémisme ne peut pas être uniquement militaire : elle doit aussi se jouer sur le terrain de l'information, de l'éducation, du développement et de la cohésion sociale.

« L'on ne gagne pas une guerre des esprits uniquement avec des fusils. La bataille se joue d'abord sur le champ de l'information. Les groupes terroristes exploitent les porosités de nos systèmes physiques comme numériques. Nos réponses doivent donc être collectives et coordonnées », a-t-il dit.

L'implication de la société civile, des leaders communautaires et religieux, ainsi que le renforcement de l'éducation au vivre-ensemble sont présentés par le chef du gouvernement togolais comme des leviers essentiels. Les chefs d'État et de gouvernement ont salué l'engagement du Togo, porté par le président du Conseil, en faveur d'une réponse collective, cohérente et durable face aux défis sécuritaires croissants dans la sous-région.

E. Dadzie

Togo-Jordanie

Disponibilité commune à développer un partenariat mutuellement bénéfique

En séjour à Rome dans le cadre de la réunion du processus d'Aqaba, le président du Conseil, Faure Gnassingbé s'est entretenu le 15 octobre 2025 avec le roi Abdallah II de Jordanie.



Faure Gnassingbé (à gauche), avec le roi Abdallah II (image : présidence du Conseil togolais)

Les deux hautes personnalités ont examiné les défis sécuritaires en Afrique de l'ouest et partagé les réflexions sur les solutions durables à y apporter pour un développement durable. Le roi Abdallah II s'est félicité de l'engagement constant du président du Conseil en faveur de la paix en Afrique, ainsi que ses précieux efforts dans les résolutions des conflits et la lutte contre des menaces sécuritaires de tous ordres. Le président Faure Gnassingbé a réaffirmé la volonté ferme du Togo de

poursuivre avec dextérité ce combat noble au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité en synergie avec toutes les initiatives régionales et internationales.

Le président du Conseil et le roi de Jordanie ont également évoqué les relations entre Lomé et Amman, réaffirmant leur disponibilité commune à développer un partenariat mutuellement bénéfique notamment des perspectives de coopération économique, diplomatique et sécuritaire.

La rédaction

Coopération / Togo-Banque mondiale

Plus de 900 milliards FCFA annoncés pour les projets agricoles et énergétiques

À Washington, au carrefour des projets de développement initiés par le gouvernement, la voix du Togo s'est élevée avec détermination. Autour de la table, Sandra Johnson a porté l'ambition de faire du Togo un modèle d'agriculture durable et innovante.



Séance de travail entre les institutions de Bretton Woods et la délégation togolaise

En marge des Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, le Togo a marqué un temps fort dans sa coopération avec les institutions financières internationales. À Washington, la délégation togolaise, conduite par Sandra Johnson, secrétaire générale de la présidence et gouverneure du Togo auprès de la Banque mondiale, a multiplié les échanges avec les hauts responsables de l'institution.

Au cœur des discussions : l'avenir agricole du pays. Les rencontres entre Sandra Johnson et Ousmane Diagana, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, se sont articulées autour du Programme de Modernisation de l'agriculture togolaise (ProMAT). Ce programme, financé par la Banque mondiale, ambitionne de promouvoir une agriculture de transformation durable et compétitive.

Pour le Togo, il s'agit de dynamiser les chaînes de valeur, d'attirer les jeunes vers les métiers de la terre et d'assurer une meilleure résilience face

aux chocs climatiques. Sandra Johnson a souligné que les deux parties ont également « finalisé les discussions relatives au programme d'appui budgétaire, destiné à soutenir les réformes économiques et à promouvoir la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes ».

Cette rencontre s'inscrit dans une dynamique de renforcement des partenariats. La Banque mondiale prévoit en effet de mobiliser plus de 1,5 milliard de dollars, soit environ 900 milliards FCFA, pour soutenir des projets structurants au Togo. Ces investissements concerneront « l'agriculture, l'énergie et le développement des villes secondaires », selon les orientations du partenariat-pays 2025-2029.

En toile de fond, se dessine une vision : celle d'un Togo plus résilient, plus productif, et mieux ancré dans l'économie régionale. Derrière les chiffres, se décline la promesse de transformer la terre togolaise en moteur de prospérité partagée.

Edy Alley

BlueInvest Africa 2025

L'économie bleue au cœur du développement togolais

Longtemps tournée vers la terre, l'économie togolaise regarde désormais vers la mer. Avec une contribution à hauteur de près de 5 % au PIB national, l'économie bleue constitue un levier essentiel grâce aux secteurs portuaire, halieutique et logistique. Ce 15 octobre 2025, Lomé a confirmé son ambition de devenir la capitale africaine de la croissance durable avec l'ouverture de BlueInvest Africa 2025.

Sous le haut patronage du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, la capitale togolaise a donné le coup d'envoi de la 3^e édition de BlueInvest Africa, un rendez-vous qui place l'océan au centre des stratégies économiques du continent. Des diplomates, des investisseurs, des entrepreneurs et des partenaires techniques s'y sont réunis pour « construire des solutions innovantes et durables face aux défis économiques et environnementaux de l'Afrique ».

Dans son discours d'ouverture, Stanislas Baba, ministre et secrétaire général du gouvernement, a salué « la marque de confiance renouvelée »

qu'incarne le choix du Togo pour accueillir cette édition. Il a rappelé que cette reconnaissance « témoigne du rôle grandissant du Togo dans la dynamique régionale et internationale de promotion de l'économie bleue ».

Le Togo mise désormais sur



Stanislas Baba

la diversification maritime : l'aquaculture, la logistique portuaire et la formation professionnelle. Des réformes structurantes y sont engagées pour faire de Lomé un pôle compétitif et inclusif.

Pour l'Union européenne, représentée par son ambassadeur Gwilym Ceri Jones, cette édition illustre

la solidité du partenariat entre l'Europe et le Togo. Il a évoqué la stratégie Global Gateway, qui mobilisera « 400 milliards d'euros d'ici 2027 pour stimuler l'investissement privé et renforcer les interconnexions durables entre l'Europe et l'Afrique ». Durant l'événement, 24 entreprises africaines présenteront leurs projets à des investisseurs internationaux. Ces

sessions de pitching visent à encourager l'emploi durable et l'entrepreneuriat des jeunes.

Avec BlueInvest Africa, Lomé s'impose comme un carrefour de l'innovation bleue, où se dessine un avenir économique plus vert... et surtout plus bleu.

Edy Alley

Moody's confirme la stabilité du Togo

Un signal de confiance dans un contexte sous-régional fragile

Dans un contexte économique régional souvent traversé par des turbulences, le Togo maintient son cap. Alors que certains voisins ploient sous le poids des incertitudes, le pays voit sa note souveraine confirmée et sa perspective redressée à « Stable ».

L'agence internationale Moody's Ratings vient de rendre son verdict sur les économies ouest-africaines. En octobre 2025, elle a réaffirmé la note B3 du Togo, tout en améliorant sa perspective à « Stable ». Une distinction rare dans une région où les dégradations s'enchaînent.

Cette décision traduit, selon l'agence, la solidité des réformes mises en œuvre et la trajectoire budgétaire que le gouvernement maintient sous contrôle. En d'autres termes, le Togo inspire confiance. Sa politique économique, jugée prudente et cohérente, semble porter ses fruits malgré un environnement international tendu.

Classé dans la catégorie de « Risque élevé, mais avec une perspective Stable », le Togo démontre une résilience saluée par les marchés. Cela signifie, explique Moody's, que la probabilité d'une dégradation est faible, même si les défis structurels demeurent. Une nuance essentielle qui place le pays dans un cercle restreint d'économies africaines capables de rassurer les investisseurs.

Le contraste est saisissant avec d'autres nations de la région. Le Sénégal, longtemps considéré comme un pilier économique, a vu sa note abaissée à Caa1, conséquence directe des incertitudes politiques et budgétaires qui assombrissent son horizon. Du côté du Bénin, les nouvelles sont plus favorables. Le pays conserve une note supérieure, synonyme de « Risque modéré mais soutenable », et une perspective elle aussi «

Stable ». Un équilibre fragile, mais encourageant.

En revanche, les pays du groupe AES, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger restent à la peine. Leur situation est décrite par Moody's comme marquée par un « Risque extrême » et une « vulnérabilité accrue », avec des perspectives « Négatives ».

La Guinée-Bissau, quant à elle, reste en marge de cette évaluation, aucune notation n'ayant été rendue publique pour ce cycle.

Dans ce paysage contrasté, le maintien du Togo à un niveau stable s'impose comme un signe de maturité économique. À l'heure où les équilibres budgétaires se tendent et les dettes publiques s'alourdissent, ce classement est porteur d'un message encourageant : le pays avance, prudemment mais sûrement, sur la voie de la crédibilité financière.

La Rédaction

ETUDE DE

Me André T. SAMA BOTCHO

Huissier de Justice

Actes Judiciaires et Extrajudiciaires

Administrateur des Biens

Vente - Recouvrement de Créances

Gérance d'Immeubles

2^e ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE RECHERCHES INFRUCTUEUSES

L'an deux mille vingt-cinq

Et le mardi quatorze (14) octobre :

A la requête de la Société Lomé Container Terminal (L C T) S.A, sise au Bd du Mono, rond-point Foyer des Marins, Zone Portuaire, 09 BP 9103, Lomé -Togo, Tél : (228) 22 53 70 00, représentée par son Directeur Général, Monsieur Tim VANCAMPEN, agissant es qualité et faisant élection de domicile au siège de ladite société ;

Lequel requiert notre Ministère afin de signifier à Monsieur BATIONO Toni Edem, pointeur à LCT SA, matricule : 884, zone portuaire, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 24 62 13,

L'original de la lettre N/Réf : 0758/LCT/MNY/KDE/ TVA /2025 en date, à Lomé, du 09 octobre 2025, signée par le Directeur Général de la Société Lomé Container Terminal (LCT) SA, Monsieur Tim VANCAMPEN, dont l'objet est : « convocation à un entretien préalable de licenciement pour abandon de poste » :

Lettre commençant par : « Depuis la date du 06 août 2025, vous ne vous êtes plus présenté à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif... » et se terminant par : « ...Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Nous, André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du TOGO et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant Av. des Ewalas, 1ère van à droite après le Feu Tricolore de Djidjilé, Immeuble KOUNOUBIE, 1^{er} Etage Souveraineté

Avons préparé l'acte de signification de la lettre N/Réf : 0758/LCT/MNY/KDE/ TVA /2025 ;

Avenue des Ewalas, en allant vers Lomégan, 1^{er} rue, à droite, après le Feu Tricolore de Djidjilé, Immeuble KOUNOUBIE, 1^{er} Etage. Compte UFB N°0003247135501006-96/Compte ECOBANK N° 7828150403997960 ; 07 B.P. : 18435 – Lomé 07, Tél 90 02 32 25/ 22 53 58 84 ; N. L. R. : 1906172449

Intelligence • Probité • Satisfaction

Que ne connaissant pas le domicile de Monsieur BATIONO Toni Edem et ne connaissant personne pouvant nous y conduire, nous avons donc tenté, à plusieurs reprises, de le joindre, par téléphone, sur son numéro connu de la société, le 90 24 62 13, mais en vain ;

Qu'à chaque tentative d'appel nous avons la réponse suivante de l'opérateur de téléphonie mobile : « le numéro de votre correspondant est éteint ou hors zone de couverture (...) » ;

Que nous lui avons alors laissé un message WhatsApp auquel nous n'avons pas eu de réponse ;

Qu'en définitive, ne connaissant ni le domicile, ni la résidence actuelle de Monsieur BATIONO Toni Edem et ne pouvant pas le joindre par appel direct ni via WhatsApp, nous avons donc dû dresser le présent procès-verbal de recherches infructueuses à toutes fins utiles ;

Que la copie de notre acte de signification de la lettre et la capture d'écran de notre message envoyé via WhatsApp sont annexées au présent procès-verbal ;

Et de tout ce qui précède, nous, Huissier de justice susdit et soussigné, avons dressé le présent procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir à LCT SA ce que de droit ;

Coût de l'exploit40.000F CFA.

L'HUISSIER,

SIGNIFICATION DE LETTRE N/Réf : 0758/LCT/MNY/KDE/ TVA /2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le mardi quatorze (14) octobre

A la requête de la Société Lomé Container Terminal (L C T) S.A, sise au Bd du Mono, rond-point Foyer des Marins, Zone Portuaire, 09 BP 9103, Lomé -Togo, Tél : (228) 22 53 70 00, représentée par son Directeur Général, agissant es qualité et faisant élection de domicile au siège de ladite société ;

Nous, André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du TOGO et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant Av. des Ewalas, 1ère van à droite après le Feu Tricolore de Djidjilé, Immeuble KOUNOUBIE, 1^{er} Etage Souveraineté

Avons signifié et en-tête des présentes laissé à :

Monsieur BATIONO Toni Edem, pointeur à LCT SA, matricule : 884, zone portuaire, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 24 62 13, à son bureau, ou à son domicile, où étant et parlant à : Tout sur le numéro indiqué ci-dessus, il est demeuré inaccessible jusqu'à ce jour. Réponse de l'opérateur de téléphonie mobile : « le numéro de votre correspondant est éteint ou hors zone de couverture (...) »;

L'original de la lettre N/Réf : 0758/LCT/MNY/KDE/ TVA /2025 en date, à Lomé, du 09 octobre 2025, signée par le Directeur Général de la Société Lomé Container Terminal (LCT) SA, Monsieur Tim VANCAMPEN, dont l'objet est : « convocation à un entretien préalable de licenciement pour abandon de poste », Lettre commençant par : « Depuis la date du 06 août 2025, vous ne vous êtes plus présenté à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif... » et se terminant par : « ...Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations. »

La Présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES, A CE QU'IL N'EN IGNORE ;

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant l'original de la lettre ci-dessus indiquée que copie du présent exploit dont le coût est de trente et un mille (31.000) Francs CFA.

L'HUISSIER,

LCT

Lomé Container Terminal S.A.

RIF : 1000140846

RCOM/ : Lomé 2008 B 2184

09089103 Lomé - TOGO

Tél : (+228) 22 53 70 00

(+228) 22 53 70 25

Lomé, le 09 octobre 2025

A

BATIONO Toni Edem

Matricule : 884

Pointeur

LCT

Téléphone : 90-24-62-13

N/Réf : 0758 /LCT/MNY/KDE/TVA/2025

Objet : Convocation à un entretien préalable de licenciement pour abandon de poste

Monsieur,

Depuis la date du 06 août 2025, vous ne vous êtes plus présenté à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif.

Après avoir épuisé nos moyens disponibles pour vous contacter, nous envisageons un éventuel licenciement du fait de votre absence qui impacte l'organisation du travail et de l'entreprise.

Conformément à l'article 78 du code du travail, nous vous demandons de vous présenter au bureau du Directeur Général le 30 octobre 2025 à 11 h 00 afin d'avoir un entretien.

Nous vous rappelons qu'il vous est loisible de vous faire assister par toute personne de votre choix appartenant à l'entreprise ou au syndicat auquel vous êtes affilié.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations.

Le Directeur Général,

Tim VANCAMPEN

3

a développé les faits et sollicité qu'il plaise au tribunal lui adjuger l'entier bénéfice de ses demandes, fins et conclusions ;

POINT DE DROIT : La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des déclarations du conseil de la demanderesse et des pièces du dossier ;

Quid des dépens ?

Sur quoi, le Tribunal a mis l'affaire en délibéré pour jugement être rendu le 30 juillet 2025 ;

Et ce jour mercredi, 30 juillet 2025, vidant son délibéré, le Tribunal a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL.

Vu les pièces du dossier ;

Où le conseil de la demanderesse en sa plaidoirie ;

Nul pour le défendeur, défaillant ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que par exploit du 5 juin 2025, de maître ALOU BANASSA Komlavi, Huissier de justice à Lomé, la société ORABANK TOGO, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de vingt milliards trente-huit millions deux cent vingt mille (20 038 220 000) francs CFA, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) de Lomé sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949-Banque N° TG 16K, ayant son siège social à Lomé au 11, Avenue du 24 Janvier, BP 325 LOME TOGO, téléphone : +228 22 21 62 21, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, assistée de Maître Modiona-Esso DANDAKOU, Avocat au Barreau du Togo dont le Cabinet est situé en face de l'Ecole Primaire Catholique Aflao Totsi, 02 BP 20820 Lomé 2, téléphone : +228 22 25 78 77/92 02 93 33, télécopie : +228 22 50 90 90, adresse électronique : etudedandakou@gmail.com, a fait donner assignation à monsieur AGASSI Kossivi Sédofia, ex-employé de la société ORABANK TOGO SA, demeurant et domicilié à Lomé, d'avoir à



4

comparaître par devant le Tribunal de Commerce de Lomé, à l'effet de s'entendre :

- Ordonner l'inscription d'une hypothèque judiciaire définitive sur immeuble urbain sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3 a 01 a), objet du lot N°186 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 R T), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOLIPO objet du titre foncier N° 64 151 RT appartenant au sieur AGASSI Kossivi Sédofia à concurrence de vingt-quatre millions (24 000 000) de francs CFA ;
- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à venir sur minute avant enregistrement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Modiona-Esso DANDAKOU Avocat au Barreau du Togo, conseil aux offres de droit ;

Attendu qu'il est exposé à l'appui de la présente action que suivant contrat en date du 03 juin 2016, la requérante a octroyé au sieur AGASSI Kossivi Sédofia, un concours financier d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA remboursable sur une période de cent quatre-vingts (180) mois ; que pour sûreté et garantie du remboursement de ce crédit, Monsieur AGASSI Kossivi Sédofia a affecté en hypothèque son immeuble urbain sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3a 01 ca), objet du lot N O I 86 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 R T), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOLIPO ; qu'il faut souligner que ladite parcelle faisait partie d'un immeuble d'une contenance plus grande, objet d'un titre foncier mère n° 37 653 RT et dont les formalités de morcellement avaient été confiées à Maître Amaté Madié ATAYI, Notaire à Lomé ainsi qu'en fait foi l'ordre irrévocable en date du 13 mai 2016 donné audit Notaire par le



5

sieur requis ; que suivant acte intitulé « procuration pour hypothéquer avec dation en paiement consentie par Monsieur AGASSI Kossivi Sédofia au profit de ORABANK TOGO », reçu par Maître Amaté Madié ATAYI, le sieur AGASSI Kossivi Sédofia donnera pouvoir à la requérante d'hypothéquer à son profit ledit immeuble à concurrence de vingt-quatre millions (24 000 000) de francs CFA ;

Que les formalités accomplies par le Notaire chargé de la formalisation des actes aboutiront au morcellement du titre foncier mère N° 37 653 RT puis à l'immatriculation de l'immeuble du Sieur AGASSI Kossivi Sédofia au livre foncier de la République Togolaise sous le numéro 64151 RT ;

Que malheureusement, à la suite des actes de malversation financière commis par le sieur AGASSI Kossivi Sédofia dans l'exercice de ses fonctions, celui-ci optera pour la fuite afin d'échapper aux poursuites judiciaires enclenchées à son encontre ; que cette fuite a rendu impossible l'apurement de son passif vis-à-vis de la requérante étant donné que c'est son salaire qui lui servait de source de revenu donc de remboursement de ses engagements vis-à-vis de la requérante ; que sa fuite n'a pu permettre à la requérante d'inscrire l'hypothèque conventionnelle par lui consentie ainsi qu'en fait foi l'état descriptif du titre foncier N° 64 1 51 RT en date du 03 février 2025 ;

Que la requérante n'avait donc d'autre choix que de s'adresser à justice afin d'obtenir une décision l'autorisant à procéder à une inscription d'hypothèque ; que c'est ainsi que suivant requête en date du 27 février 2025, la requérante sollicitera et obtiendra du siège présidentiel du Tribunal de commerce de Lomé, l'ordonnance N° 072/2025 du 28 février 2025, laquelle décision l'autorisait à faire procéder par le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines à l'inscription d'une hypothèque judiciaire conservatoire à hauteur de vingt-quatre millions (24 000 000) de francs CFA à son profit sur l'immeuble urbain, sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, objet du titre foncier N° 64 1 51 RT appartenant au sieur AGASSI Kossivi Sédofia donné par celui-ci en hypothèque à la société requérante, sous réserve des frais de recouvrement ;



Que cette hypothèque sera inscrite le 21 mars 2025 ainsi qu'en fait foi l'attestation d'inscription en date du 21 mars 2025 ;

Que toutes les diligences accomplies par Maître ALOU BANASSA, Huissier de justice à Lomé en vue de signifier au requis l'attestation d'inscription d'hypothèque judiciaire provisoire ensemble avec l'ordonnance à pied de requête N° 072/2025 du 28 février 2025 du Président du Tribunal de commerce de Lomé se sont révélées vaines ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de diligences en date du 28 avril 2025 ; Que c'est ainsi que la requérante s'adressera au siège Présidentiel du Tribunal de commerce de Lomé qui l'autorisera suivant ordonnance à pied de requête N° 144/2025 du 07 mai 2025, à faire publier l'exploit de signification y afférent dans les colonnes du JOURNAL TOGO MATIN ;

Qu'après avoir affiché l'exploit de signification de l'attestation d'inscription d'hypothèque judiciaire provisoire ensemble avec l'ordonnance autorisant ladite mesure à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de commerce de Lomé, l'huissier instrumentaire fera publier ledit exploit dans les colonnes du journal TOGO MATIN ;

Qu'un procès-verbal d'accomplissement de toutes ces formalités sera dressé le 07 mai 2025 par l'huissier susdit ; que ladite ordonnance enjoignait à la requérante d'introduire devant le Tribunal de commerce de Lomé une action en validité de l'hypothèque conservatoire ou une demande au fond tendant à l'obtention d'un titre exécutoire et ce, dans le délai d'un (1) mois à compter de la signification ;

Que la présente action étant intervenue avant l'expiration du délai d'un (01) à compter de la signification de ladite ordonnance, il y a lieu de recevoir la requérante en son action régulière ;

Qu'il échet en conséquence faire droit aux demandes de la requérante ;

Attendu que le défendeur n'a pu être assigné à personne ; que la présente décision étant susceptible d'appel, il échet statuer par décision réputée contradictoire à son égard, et ce conformément à l'article 147 al 1^{er} du code de procédure civile ;



7

En la forme

Attendu que l'action de la demanderesse est régulière en la forme ; qu'il convient de la déclarer recevable ;

Au fond

Attendu qu'aux termes de l'article 213 de l'AUS : « Pour sûreté de sa créance, en dehors des cas prévus par les articles 210 à 212 du présent Acte uniforme, le créancier peut être autorisé à prendre inscription provisoire d'hypothèque sur les immeubles de son débiteur en vertu d'une décision de la juridiction compétente du domicile du débiteur ou du ressort dans lequel sont situés les immeubles à saisir.

La décision rendue indique la somme pour laquelle l'hypothèque est autorisée.

Elle fixe au créancier un délai dans lequel il doit, à peine de caducité de l'autorisation, former devant la juridiction compétente l'action en validité d'hypothèque conservatoire ou la demande au fond, même présentée sous forme de requête à fin d'injonction de payer. Elle fixe, en outre, le délai pendant lequel le créancier ne peut saisir la juridiction du fond.

Si le créancier enfreint les dispositions de l'alinéa précédent, la décision peut être rétractée par la juridiction qui a autorisé l'hypothèque. » ;

Attendu qu'en l'espèce, la demanderesse a régulièrement inscrit l'hypothèque judiciaire forcée conformément aux prescriptions légales et de l'ordonnance à pied de requête n°072/2025 du 28 février 2025 ; que la présente action s'inscrit dans la mise en œuvre régulière de ladite ordonnance et de l'article 213 précitée ; qu'elle est régulière et fondée ; qu'il échet d'y faire droit ;

Attendu en outre que pour permettre à la demanderesse de procéder à l'inscription définitive dans les meilleurs délais de la garantie judiciaire forcée ainsi prise, il échet faire droit à la demande d'exécution provisoire ;



8

Attendu enfin que le défendeur ayant succombé au procès, les dépens seront mis à sa charge conformément à l'article 296 du code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, par décision réputée contradictoire à l'égard du défendeur et en premier ressort ;

En la forme

Reçoit l'action de ORABANK Togo SA ;

Au fond

Ordonne l'inscription d'une hypothèque judiciaire définitive sur l'immeuble urbain sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3 a 01 a), objet du lot N°186 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 R T), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOLIPO objet du titre foncier N° 64 151 RT appartenant au sieur AGASSI Kossivi Sédofia à concurrence de vingt-quatre millions (24 000 000) de francs CFA ;

Ordonne l'exécution provisoire du jugement à venir sur minute avant enregistrement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamne le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Modiona-Esso DANDAKOU Avocat au Barreau du Togo, conseil aux offres de droit ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de commerce de Lomé, en son audience publique de la chambre ordinaire du mercredi 30 juillet 2025 à laquelle siégeait monsieur **Fiamo Komlavi WEKA**, juge audit tribunal, Président, assisté de maître **Awuzim ABSAM-KATEDJOM**, administrateur de greffe, greffier./.

Et ont signé le **Président** et le **Greffier**./.



9

SUIVENT LES SIGNATURES
ENREGISTRE A LOME (TOGO)
COMMISSARIAT DES IMPOTS
F°-115077 N°834 le 25 septembre 2025
Reçu : (5000) F CFA
Signé Massama Ezzo KATAKA
Receveur de l'Enregistrement et Timbre

En conséquence, la République Togolaise mande et ordonne à tous huissiers ou agents légalement habilités sur ce requis, de mettre le jugement N°0407/2025 du 30 juillet 2025 à exécution ;

Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé (TOGO) d'y tenir la main ;

A tous Commandants et Officiers de la Force Publique, de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis ;

En foi de quoi le présent jugement est revêtu de la formule exécutoire par Nous, **Maître Kossi AYATE**, Greffier en Chef du Tribunal de commerce de Lomé et délivré pour première grosse au **Société ORABANK TOGO**, représentée par son Directeur Général, assistée de maître DANDAKOU, Avocat au Barreau du Togo, sur sa demande.

Fait à Lomé, le **06 OCT. 2025**

LE GREFFIER EN CHEF


Me Kossi AYATE



Décentralisation

Des ministres-maires qui redessinent la gouvernance locale au Togo

Une nouvelle ère de gouvernance s'ouvre au Togo. Des figures familières du pouvoir central descendent désormais dans l'arène locale, à la rencontre des réalités du terrain. De Kpélé à Agoè-Nyivé, de Dankpen au Golfe, une même scène se répète : des ministres, anciens députés ou hauts fonctionnaires endossent l'écharpe tricolore de maire.

À Kpélé 2, c'est Yawa Djigbodi Tségan, première femme présidente de l'Assemblée nationale en 2019, qui signe son retour aux sources. Fille de Kpélé-Agavé, inspectrice des impôts devenue pilier de la République, elle se positionne désormais comme artisanne des grandes réformes urbaines pour l'aménagement, les infrastructures de base et la planification foncière. Pour ses partisans, sa présence à la tête d'une commune rurale symbolise un leadership féminin ancré dans l'action de proximité.

À Agoè-Nyivé 4, le Dr Abdul-Fahd Fofana incarne une autre facette du renouveau politique. Élu maire moins d'une semaine après sa reconduction au gouvernement, le jeune ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Économie sociale et solidaire cumule désormais deux mandats. Fondateur de Youth for Youth (Y4Y), il veut faire de sa commune un laboratoire d'entrepreneuriat et d'inclusion locale. Son profil de technocrate tourné vers la jeunesse séduit, tout en posant la question du double engagement entre le national et le local.

Dans le nord, à Dankpen 1, Antoine Lekpa Gbegbeni, ministre de l'Agriculture et figure du monde rural, rejoint le mouvement. L'ancien directeur de la TdE devenu artisan du Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) promet de rapprocher la gouvernance agricole des communautés



locales. Et à Lomé, le vent du changement souffle aussi : Kpadé Éric, ancien député et préfet, prend les commandes du Golfe 2. Fort de « quinze voix sur dix-neuf », il s'impose comme un vétéran de la

politique administrative. « Son parcours témoigne d'une grande expérience institutionnelle », note un conseiller. Derrière ces élections, un fil rouge : la volonté d'arrimer l'expérience nationale à

la gestion de proximité. Ces maires d'un nouveau genre, souvent ministres, parfois technocrates aguerris illustrent une recomposition silencieuse du paysage politique togolais.

TM

Responsabilité sociétale des entreprises

Lomé accueille la première édition du MIRDA-MiaBôh RSE Days

Pour un avenir durable fait d'espérance et de conviction, le MIRDA-MiaBôh RSE Days s'ouvre comme un pacte collectif. Il a été officiellement lancé, ce 14 octobre à Lomé, en présence des autorités, chefs traditionnels, entrepreneurs et étudiants.

La présidente du Comité d'organisation, Essomandan Gnassingbé, a donné le ton avec des mots qui résonnent comme une invitation collective : « Le MIRDA, c'est pour former, informer, sensibiliser sur la RSE, la responsabilité sociétale des entreprises et le développement durable. » Un programme riche s'annonce : cinq jours de conférences, de panels,

remise de prix spéciaux à ceux qui « ont soutenu le MiaBôh et le MIRDA depuis leur création ».

Mais au-delà du faste, c'est une ambition nationale qui s'exprime. Le MiRDa, né de l'initiative du magazine MiaBôh, veut « connecter les acteurs, partager des solutions, construire le futur ». L'événement crée un espace où se

le développement. Car, comme l'a rappelé Essomandan Gnassingbé, « la RSE, c'est une affaire de tous... parce que nous aspirons tous à un avenir

cette énergie, en faisant du partage d'expériences un moteur de transformation. Les thématiques phares de cette édition embrassent le numérique,

jeunesse. Pour la gouverneure du District autonome du Grand Lomé, Zouréhatou Kassah-Traoré, cette initiative est une boussole pour



d'ateliers, d'expositions et de partages d'expériences. Le tout ponctué, samedi soir, par un dîner gala et la

rencontrent pouvoirs publics, entreprises privées et société civile pour penser autrement



meilleur. » La démarche s'inscrit dans un contexte où la RSE devient un levier incontournable pour conjuguer performance économique et impact social. Au Togo, cette dynamique s'intensifie, portée par la prise de conscience environnementale et la volonté croissante des entreprises de s'impliquer. Le MiRDa entend catalyser

l'entrepreneuriat féminin, le développement social et les modèles économiques alternatifs. Autant de terrains où se joue la transition vers une économie durable. L'un des temps forts sera le lancement du MiRDa Quiz, un outil ludique et pédagogique rassemblant 1350 questions-réponses sur la RSE et le développement durable, destiné à sensibiliser la

l'avenir. Pour elle, l'apport des différents acteurs est essentiel pour parvenir à un développement durable qui balise la voie à un lendemain meilleur.

Dans une Afrique où chaque action responsable compte, le MIRDA-MiaBôh RSE Days trace une voie précise : celle de la responsabilité partagée, de la durabilité et de l'espoir.

E. A